



**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**  
**Travail – Justice – Solidarité**



**MINISTÈRE DU PLAN, DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET**

**UNITÉ DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)**

**UNITÉ DE COORDINATION ET D'EXECUTION DES PROJETS (UCEP)**

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET À LA RÉSILIENCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PADIRPME)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**N°09.-26/PADIRPME/UCEP/AMI**

**SERVICES DE CONSULTANT (FIRMES)**

**Secteur** : Développement social  
**Référence de l'accord de de don FAT** : 5900150004051  
**N° de Projet** : P-GN-BGO-003  
**Date de l'avis** : 17 / 06 / 2026

**Intitulé de la mission** : Recrutement d'un cabinet de conseil en appui aux PPP en Guinée.

1. Le Gouvernement Guinéen a obtenu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), d'un montant de 10,64 millions d'UC, pour financer la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement Industriel et à la Résilience des Petites et Moyennes Entreprises (PADIRPME), d'une durée de mise en œuvre allant de 2025 à 2028 et souhaite utiliser une partie des ressources pour recruter un cabinet de conseil en appui aux PPP en Guinée.
2. Les services du consultant permettront d'élaborer :
  - i) la stratégie nationale de développement et de promotion des PPP ;
  - ii) le modèle économique et institutionnel pour la création du Fonds d'Appui aux PPP en Guinée (FAPPPG) ainsi que l'étude de sa faisabilité ;
  - iii) le plan de promotion des PPP ; et
  - iv) le plan de formation des acteurs assorti des outils des formateurs.

La mission s'étalera sur une période de 120 jour calendaire, hors délais de validation des livrables.

3. L'Unité de Coordination et d'Exécution des Projets (UCEP), invite les firmes de Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes de consultants intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.

L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectués sur la base des références des missions similaires.

Les références des missions similaires réalisées devront faire ressortir pour chaque mission (i) l'intitulé de la mission, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client, (iii) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (iv) le montant du contrat, (v) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission.

Les références de prestations similaires des consultants (Firmes) devront être accompagnées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations (signés par le maître d'ouvrage) et/ou des pages de gardes et de signature des contrats.

Le personnel-clé ne sera pas évalué au stade de la liste restreinte. Les Firmes de Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une Firma de Consultants n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la politique et au manuel opérationnel du cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Un cabinet sera recruté selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC).

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux, **du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30**.

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courriel en version PDF à l'adresse ci-après, avec la mention « *Avis à Manifestation d'intérêt AMI n°09-26/PADIRPME/MIC/UCEP/AMI, pour le Recrutement d'un cabinet conseil en appui aux PPP en Guinée au compte de la Direction Nationale des PPP* » au plus tard le 17 / 07 / 2026.

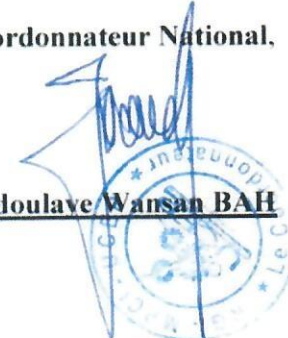
7. L'adresse à laquelle il est fait référence plus haut est :

À l'attention : Monsieur Abdoulaye Wansan BAH, Coordonnateur National de l'UCEP  
Sky Résidence, 6<sup>ème</sup> étage, quartier Kipé, Commune de Ratoma-Conakry-Rép. de Guinée.

Tel : +224 623 26 14 96/ +224 629 00 39 50 /+224 622 42 43 98

E-mail: [passationbad@ucepguinee.org](mailto:passationbad@ucepguinee.org)

Le Coordonnateur National,

  
**Abdoulaye Wansan BAH**